

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

( I S A S :

DECRET N° 62/1033 du 13/II/1982  
/MTPS.DGTFP:DFE/21023/07  
Portant intégration et nomination de Monsieur  
MILAYOUKOU Jean Baptiste dans les cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Techniques (Techniques Industrielles).

-----000-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des ca-  
dres de la catégorie A1 des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62/190/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-  
nérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires; des cadres de l'Etat;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du P<sup>r</sup>e-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644  
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement;  
(/u la lettre n° 841/MEN-DGEOC-DOB du 19 Février 1982, du  
Directeur de l'Oriente et des Bourses transmettant le dossier de  
l'intéressé;  
(/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République  
Populaire du Congo et l'U.R.S.S;

DECRET :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du Décret n° 60/90 du 3.12.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MINYOUKOU Jean Baptiste, né le 28.1.1953 à Brazzaville, titulaire du diplôme de Master Of Sciences Spécialité : Filature des Fibres Naturelles et Chimiques obtenu à l'Institut d'Industrie Légère et Textile de Pechent (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles), et nommé au grade d'Ingénieur des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 13/II/62

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie  
et de la Pêche,

Jean ITADI.-

Colciel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGTFP/DFP ..... 3
- DFP/BST ..... 1
- D.B. .... 3
- D.C.F. .... 1
- M.I.P. .... 1
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- SGCM/BC ..... 2./-